



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux

Question écrite n° 53268

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la récurrente question de la restructuration des locaux du palais de justice de Lons-le-Saunier. Ce sujet a été récemment évoqué lors du déplacement de son prédécesseur à Lons-le-Saunier le 5 octobre dernier. A cette occasion, il a été confirmé que des réflexions étaient bien en cours pour pallier le manque de place des juridictions de la préfecture du Jura et mentionné que la non-concrétisation de l'extension souhaitée était due à un « problème immobilier à régler ». Il a été également fait état de la solution consistant en l'utilisation et la restructuration des anciens locaux de la gendarmerie qui pourrait apparaître à ce jour la plus avancée. Or, ce dossier piétine maintenant depuis plusieurs années et aucune avancée significative n'est à signaler. Pire, les arguments invoqués pour expliquer cette inertie sont toujours les mêmes. Sachant que les évolutions immobilières sont arrêtées en fonction des décisions prises en matière de réforme de la carte judiciaire, il lui demande dès lors de lui préciser une date butoir en vue d'obtenir une lisibilité plus grande en matière de réalisation des travaux immobiliers.

Texte de la réponse

Le palais de justice est un bâtiment ancien et peu fonctionnel, qui n'offre plus les surfaces nécessaires aux tribunaux de grande instance, d'instance et de commerce qui y sont hébergés. Le conseil de prud'hommes loue des locaux tertiaires à proximité, dépourvus de salle d'audience. Le projet de modernisation du parc immobilier judiciaire de Lons-le-Saunier consiste à aménager une ancienne caserne de gendarmerie proche du palais, afin d'y reloger le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes. Le départ de la juridiction commerciale permettra alors de restructurer progressivement le palais de justice pour l'adapter aux besoins des tribunaux de grande instance et d'instance qui en seront les seuls occupants. Le ministère de la justice avait néanmoins souhaité attendre les conclusions des études portant sur la carte judiciaire, afin de connaître les perspectives d'évolution de l'activité du tribunal de commerce de Lons-le-Saunier. Ces études étant achevées et ne conduisant pas à une modification sensible des besoins de cette juridiction, il est désormais possible de procéder dès 2001 à l'acquisition de la caserne et aux études de maîtrise d'oeuvre dans le but de reloger le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes. La restructuration du palais sera engagée au terme de ce relogement, les tribunaux de grande instance et d'instance demeurant seuls dans les lieux.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53268

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6319

Réponse publiée le : 14 mai 2001, page 2854